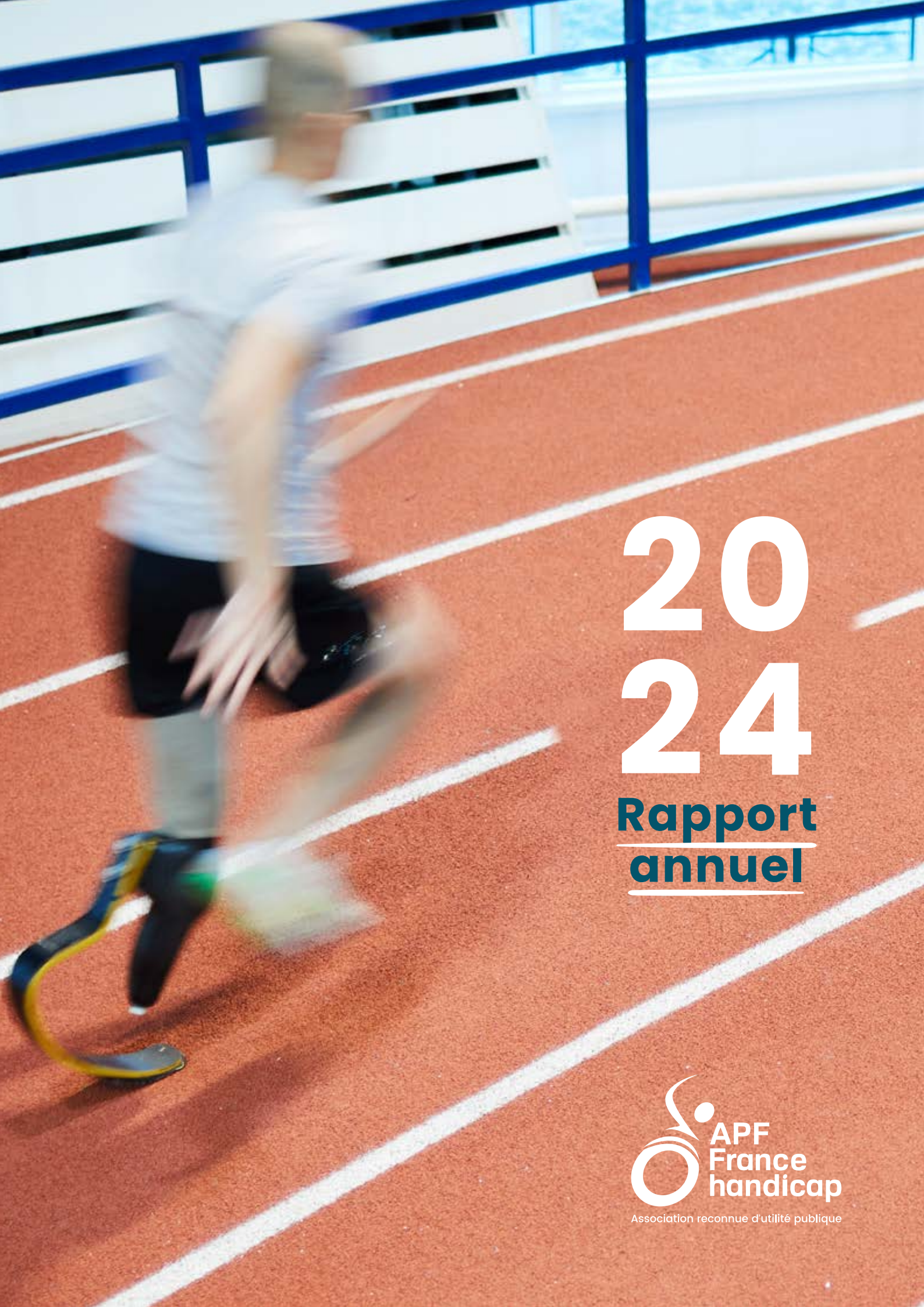

2024 Rapport annuel

APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

Le sommaire

Édito croisé 4

Les faits marquants 6

Au cœur des Jeux 12

Projet associatif - année 1 16

Rapport financier 22

L'association 35

Édito croisé

PASCALE RIBES
Présidente
d'APF France handicap

SERGE WIDAWSKI
Directeur général
d'APF France handicap

2024 en un mot ?

PASCALE RIBES **Je dirais « cap ».**
2024, a été la première année de mise en œuvre de notre nouveau projet associatif « Droit devant, droits d'avenir – Soyons le changement ! ».
Ce projet fixe le cap pour les quatre prochaines années autour de trois ambitions fortes.
La première, **« défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux »**, réaffirme clairement notre combat politique. Cette année nous nous sommes particulièrement mobilisés sur plusieurs enjeux majeurs tels que **la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie, sans reste à charge,** de tous les modèles de fauteuils roulants, la question vitale de **l'aide humaine,** et celle de **l'accessibilité,** une problématique que nous avons fortement réinstallée dans les médias à l'occasion des Jeux de Paris 2024.

> « La société inclusiverselle que nous appelons de nos vœux doit permettre la participation sociale et l'exercice de la citoyenneté de toutes et tous. »
> Pascale Ribes

La lutte contre les discriminations a également été au centre de notre action politique, avec notamment notre **recours devant le Conseil d'État** contre l'algorithme de notation de la CNAF et notre mobilisation contre les **discriminations dans l'emploi** dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en novembre.

Enfin, dans la perspective des 20 ans de la loi du 11 février 2025, **nous avons mené une réflexion sur la nécessaire refondation de la politique du handicap au travers d'Etats Généraux initiés en 2023** et qui ont réuni plus de 1500 participants dans toute la France. Les quelque 130 contributions et plus de 1000 propositions reçues nourriront notre plaidoyer en faveur d'une société inclusiverselle, pour permettre la participation sociale et l'exercice de la citoyenneté de toutes et tous.

L'année a été rythmée par les Jeux de Paris 2024. Comment vous êtes-vous impliqués dans cet événement ?

PASCALE RIBES Nous avons vocation à nous impliquer pleinement dans la société sur tous les sujets qui l'agitent. C'est d'ailleurs ce qu'exprime la seconde ambition de notre projet **« agir pour une société juste, solidaire et durable ».**

SERGE WIDAWSKI **Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années pour que soit tenue la promesse de Jeux réellement inclusifs.** Nous nous sommes mobilisés fortement sur différents aspects : participation à des groupes d'experts d'usage pour l'accessibilité, recrutement et formation de volontaires en situation de handicap, contribution au service de transports PMR, sensibilisation au handicap dans les fan zones… Nous y consacrons un cahier spécial dans ce rapport annuel.

PASCALE RIBES Les **Jeux de Paris ont montré qu'une autre société est possible :** une société inclusive et solidaire, que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps. Enfin, médias et politiques se sont emparés de nos messages ! Tant d'espoir pour, dès le lendemain, tant de désenchantement. Le peu de traduction concrète dans les politiques a sonné comme une alarme. Le 3 décembre dernier, lors la Journée internationale des personnes handicapées, nous avons appelé à **garder la flamme** d'une société inclusive et solidaire allumée. Notre manifeste a reçu le soutien de plus de 100 personnalités, et compte 5 500 signataires.

L'association fait face à des défis économiques significatifs, êtes-vous inquiets pour son avenir ?

SERGE WIDAWSKI **Les années de crise sanitaire, économique, sociale et sociétale nous ont en effet fortement éprouvés. Nous avons réagi comme toujours dans l'histoire de l'association par une réponse volontariste** en initiant une nouvelle dynamique de transformation. C'est l'objet de la **troisième ambition du projet associatif : « réinventer APF France handicap ».**

PASCALE RIBES **Nous avons ouvert plusieurs réflexions en associant tous les acteurs de l'association sur les piliers de notre action de proximité, car notre première préoccupation concerne la façon dont nous accueillons et accompagnons les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie partout en France.** C'est dans cette optique que nous avons repensé les missions de nos délégations et notre offre de service associative, médico-sociale et sanitaire. Nous défendons le libre choix du parcours de vie dans l'optique d'une société vraiment inclusive. Nous devons donc repenser nos offres comme un continuum au service de ce libre choix.

Pour ce faire, nous pourrons nous appuyer sur une démocratie interne renouvelée par les élections qui se sont tenues en 2024. Les conseils ont accueilli de nouveaux visages grâce à la mobilisation des adhérents. Au niveau national aussi, une partie du Conseil d'administration a été renouvelée avant l'été. Ces instances démocratiques sont essentielles dans notre association de personnes, pour les personnes et par les personnes.

SERGE WIDAWSKI **Nous nous sommes aussi attachés à créer un nouvel équilibre économique durable pour l'association toute entière,** seule garantie de notre capacité à mener à bien l'ensemble de nos missions dans la durée. C'est pourquoi nous avons enclenché **une refonte en profondeur de notre organisation et lancé un plan de retour à l'équilibre.**

Ce plan comprend des mesures d'économie mais également des projets de croissance et d'innovation. C'est dans cet esprit que nous avons créé en 2024 le pôle accélérateur de solutions inclusiverselles. Sa mission est de travailler avec les acteurs des territoires à la structuration et au développement de solutions inclusiverselles à fort impact. « Inclusiverselles », car elles bénéficient aux personnes en situation de handicap mais ont vocation à impacter toute la société. « A fort impact », car nous devons aujourd'hui nous assurer que ces solutions auront **un impact concret et mesurable sur le quotidien des personnes concernées et apporteront à l'association de la visibilité et des ressources nouvelles**.

> « Nous devons nous assurer que les innovations inclusiverselles que nous portons auront un impact concret sur le quotidien des personnes concernées et apporteront à l'association de la visibilité et des ressources nouvelles. »
> Serge Widawski

Le pôle travaille notamment à partir de solutions existantes développées au sein de notre réseau à l'image de la plateforme Handi'CAP Logement, imaginée par les acteurs de l'Hérault, qui connecte l'offre de logements accessibles avec les personnes en situation de handicap. Croissance comme maître mot également pour notre réseau d'entreprises adaptées APF Entreprises, avec de fortes ambitions comme pour notre activité de transports PMR. Cette activité est portée par 50 établissements, avec 530 véhicules et 500 conducteurs accompagnateurs pour 50 clients. D'ici 2027, notre ambition est de couvrir tout le territoire en doublant le nombre de véhicules, de conducteurs et de clients. Enfin, **le secteur médico-social s'est également très fortement mobilisé dans la co-construction de feuilles de route régionales qui intègrent un important volet de croissance.**

Nous devons pour cela faire évoluer notre culture de l'initiative avec une volonté claire de privilégier les projets à plus fort impact.

Dans cette logique de développement, nous avons lancé **Festi'Run,** avec 8 évènements dans 7 régions et un challenge connecté à destination des entreprises. Nous avons collecté près de 200 000 € et rassemblé 2 400 coureurs et visiteurs et plus de 200 bénévoles.

Nous sommes donc très conscients des défis auxquels nous sommes confrontés mais confiants dans notre capacité à les relever.

Les faits marquants

COUP D'ŒIL SUR 2024

9 JANVIER

APF France handicap signe une convention de partenariat avec la Fédération française de tennis

pour développer la pratique du paratennis et faciliter l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

14 MARS

APF France handicap organise ses premières Rencontres nationales Culture, Sport et Handicap à Avignon.

29 FÉVRIER

L'association organise un petit-déjeuner – débat sur le thème « Comment les médias peuvent-ils changer le regard sur le handicap ? Imaginer et produire une télévision inclusive »

animé par Frédéric Zeitoun avec Mathieu Lartot, Pauline Eon et Ludivine Munos. À cette occasion, les résultats d'un sondage réalisé avec l'Ifop sur les représentations à l'égard du handicap avant et après les Jeux olympiques et paralympiques ont été dévoilés.

29 MARS

Le TechLab d'APF France handicap publie un livre blanc sur les pratiques d'inclusion et d'innovation inclusive

en partenariat avec la chaire Technology for Change de l'Institut Polytechnique de Paris.

3 AVRIL

Le site internet d'APF France handicap fait peau neuve.

4 AVRIL

Dans le cadre de la Semaine olympique et paralympique,

l'IEM le Petit Tremblay APF France handicap propose un moment sportif et inclusif en présence de Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français.

12 AVRIL

Remboursement intégral des fauteuils roulants :

le Gouvernement annonce des moyens supplémentaires à hauteur de 300 millions d'euros. APF France handicap salue cette annonce.

8 AVRIL

À l'occasion d'Inclusiv'Day, le TechLab lance un Guide éthique de l'innovation inclusive.

20 MAI

J-100 des Jeux paralympiques :

APF France handicap est présente lors de cette étape inclusive du relais de la Flamme et Pascale Ribes participe à l'allumage du chaudron.

30 AVRIL

APF France handicap est labellisée RFAR - Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Elle devient la première association à obtenir ce label délivré par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats (CNA).

JUIN

L'association renouvelle ses instances départementales et régionales

marquant ainsi sa dynamique de démocratie interne.

9 JUIN

À l'occasion des Jeux de Paris 2024, et afin de promouvoir le sport pour tous, APF France handicap lance Festi'Run, un événement sportif, festif et solidaire avec le parrainage de Yannick Noah.

12 AU 14 JUIN

APF France handicap organise ses Journées nationales polyhandicap

à Bourg-en-Bresse autour de la question majeure du passage de l'enfance à l'âge adulte.

29 JUIN

APF France handicap tient son Assemblée générale annuelle à Valence.

L'occasion de lancer un appel pour faire barrage à l'extrême droite.

JUILLET - AOÛT

APF France handicap est mobilisée sur tous les fronts pour la réussite des Jeux de Paris 2024.

(voir cahier spécial)

28 AOÛT

APF France handicap organise la seconde édition de l'exposition « L'Art coûte que coûte ».

Des artistes de l'association de différentes régions, adhérents ou personnes accompagnées par ses établissements, exposent leurs œuvres dans le superbe cadre de l'Orangerie du Sénat.

2 SEPTEMBRE

APF France handicap et la Fédération Royale Marocaine des Sports pour les Personnes en situation de handicap (FRMSPSH) signent une convention de partenariat,

en plein cœur des Jeux paralympiques, sur le site symbolique du Club France, et en présence de Fadila Khattabi.

25 SEPTEMBRE

À quelques jours de la clôture des Jeux paralympiques, APF France handicap, la Mairie de Paris et la Région Île-de-France signent un pacte pour un métro accessible.

Cet engagement historique est une première contribution à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

26 SEPTEMBRE

Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) : pour APF France handicap, le temps des sanctions est venu.

Cette date est celle à laquelle tous les établissements recevant du public (ERP) devaient se rendre accessibles.

3 OCTOBRE

APF France handicap et l'AFM-Téléthon lancent un nouvel appel au secours

au Gouvernement et à l'Assemblée des Départements de France. Ce cri d'alarme a reçu le soutien des acteurs de l'aide à domicile, comme l'UNA, l'ADEDOM, l'ADMR, la FEDESAP, la FNAAFP/CSF et Soignons Humain.

16 OCTOBRE

APF France handicap attaque l'algorithme de notation des allocataires des CAF en justice devant le Conseil d'État.

À la veille de la Journée mondiale du refus de la misère, 15 organisations de la société civile, dont l'association, se sont associées dans cette action de recours contre un algorithme de ciblage. Une première à l'encontre d'un organisme ayant mission de service public.

14 NOVEMBRE

APF France handicap organise, en partenariat avec la Masfip, une 2e édition des Rencontres Culture, Sport et Handicap.

C'est l'occasion de revenir sur l'héritage des Jeux de Paris 2024 en matière de pratique sportive mais aussi de pratique culturelle.

18-24 NOVEMBRE

APF France handicap alerte sur les discriminations rencontrées par les personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'association publie son dossier « Emploi & Handicap : les discriminations perdurent… À quand l'égalité des chances ? » La seconde saison des programmes courts « Tous en scène pour le Handicap » est diffusée sur les chaînes du groupe France Télévisions.

DÉCEMBRE

L'association lance une campagne de collecte militante.

3 DÉCEMBRE

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, APF France handicap lance un appel pour que la flamme d'une société inclusive et solidaire ne s'éteigne pas.

Cet appel est co-signé par une centaine de personnalités de tous horizons et plus de 5 500 citoyens.

4 DÉCEMBRE

L'association appelle à la reprise des débats sur le projet de loi Fin de Vie à partir de la proposition de loi déposée par Olivier Falorni.

Une tribune parait dans *Libération* ; elle est co-signée par France Assos Santé, le Collectif Handicaps, la Convention citoyenne sur la fin de vie, le CNaV et le collectif Pour un accompagnement soignant solidaire.

Au cœur des Jeux

Un coup de projecteur exceptionnel sur l'enjeu de l'accessibilité

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été une formidable caisse de résonance pour sensibiliser les pouvoirs publics et le grand public sur la question du handicap. Comme l'a montré le sondage mené par l'Ifop à la demande d'APF France handicap, 75 % des Français ont le sentiment que la société française ne s'adapte pas suffisamment aux besoins des personnes en situation de handicap. L'association a profité pleinement des opportunités qui lui étaient données pour se faire entendre à la radio, à la télévision, dans la presse écrite ou sur les réseaux sociaux. Elle a ainsi pu mettre à la une ses combats autour de l'accessibilité des transports, des logements et des services publics. Cet événement planétaire a aussi été l'occasion pour APF France handicap d'obtenir des engagements, comme la signature d'un pacte pour un métro accessible à Paris, et d'étendre encore son action en signant plusieurs conventions avec l'Algérie, le Maroc ou le Japon.

ACCESSIBILITÉ

Jeux olympiques et paralympiques 2024 : l'accessibilité en question

Techni.Cités

80

entretiens de porte-parole.

75 %

des Français ont le sentiment que la société française ne s'adapte pas suffisamment aux besoins des personnes en situation de handicap.

100

retombées presse et web.

5 %

c'est la part des volontaires en situation de handicap qui ont œuvré pendant les Jeux.

APF France handicap engagée et mobilisée pour des Jeux inclusifs.

Pour assurer la réussite des Jeux de Paris 2024, 45 000 volontaires ont été recrutés dans toute la France. Parmi ceux-ci, près de 2 400 volontaires en situation de handicap ont été mobilisés pour participer au bon déroulement des Jeux dans toute la France, dont une centaine étaient membres d'APF France handicap. Leurs missions ont été multiples : accompagnement auprès des bénévoles et des délégations, gestion des accréditations, accueil des spectateurs, service aux résidents du Village olympique… Ils ont aussi grandement contribué à l'animation des fan zones où ont été organisées des sessions de drone soccer, de handbike, ainsi que des actions de sensibilisation au handicap via des parcours fauteuil.

Logistique, transport, épreuves… APF France handicap présente aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur tous les fronts.

Dans la compétition, en coulisses et aux abords des stades, les adhérents et représentants d'APF France handicap se sont illustrés. Des transports de personnes à mobilité réduire (PMR) ont ainsi été assurés par APF Entreprises pour un total de 3 000 courses. Plus de 12 000 serviettes destinées aux athlètes ont été confectionnées par l'entreprise adaptée de Noisy-le-Sec. Et dans les épreuves des Jeux paralympiques, quatre athlètes ont porté les couleurs de l'association. Leurs performances et toute l'actualité des Jeux ont été suivies quotidiennement sur la chaîne Twitch de Radio Roue Libre, une radio et une web TV APF France handicap !

3 000

courses réalisées par APF Entreprises.

12 000

serviettes confectionnées pour les athlètes.

5

athlètes soutenus par APF France handicap.

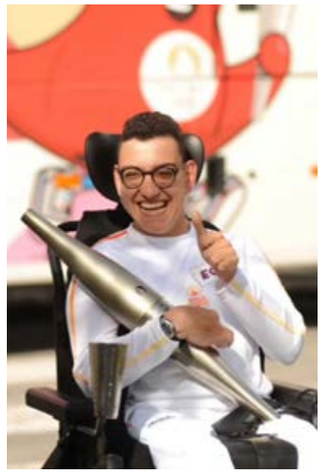

8

porteurs de Flamme aux couleurs d'APF France handicap.

Heureux de prendre part à cette fête du sport et du vivre ensemble.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été une célébration du vivre ensemble et de la diversité. Pour les enfants et les adultes en situation de handicap, accompagnés par les structures d'APF France handicap pour venir voir les Jeux, ce fut un pur bonheur de prendre part à cette incroyable fête du sport ! Plusieurs d'entre eux ont aussi eu le plaisir d'être désignés comme relayeurs de la Flamme qui a sillonné la France, mais aussi de participer au Marathon pour tous le 10 août.

2024 a été pour APF France handicap la première année de mise en œuvre de son nouveau projet associatif « Droit devant, droits d'avenir ».

Adopté au Congrès de Reims en juin 2023, ce projet est le fruit d'une démarche participative d'envergure qui a impliqué tous les acteurs de l'association : adhérents, personnes accompagnées, bénévoles, familles et salariés.

Il constitue une véritable boussole commune pour la période 2024-2028 et s'appuie sur trois axes : la lutte pour défendre les libertés et les droits fondamentaux pour faire reculer toute forme d'exclusion et de discrimination, la forte implication d'APF France handicap dans l'évolution sociétale pour que ses propositions et ses actions bénéficient au plus grand nombre, et enfin sa capacité à se réinventer pour fédérer et développer la communauté APF France handicap et accélérer la transformation de son offre de service au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Défendre les libertés et les droits fondamentaux des personnes

Pour répondre à la première ambition du projet associatif, axé sur la défense et la mise en œuvre des libertés et droits fondamentaux, APF France handicap a poursuivi et intensifié ses actions de mobilisation. Celles-ci ont bénéficié de la forte médiatisation des Jeux olympiques et paralympiques, notamment sur les questions d'accessibilité.

En 2024, APF France handicap a poursuivi sa mobilisation sur les questions d'accessibilité. Les Jeux ont été une formidable caisse de résonance pour porter ce sujet, avec plus de 80 interviews, 150 retombées médias et de nombreuses reprises des messages de l'association sur les réseaux sociaux. Cette mobilisation a abouti le 5 septembre à une signature historique : celle du Pacte pour un métro accessible, avec la Mairie de Paris et le Conseil régional d'Île-de-France. Cela marque enfin le lancement du grand projet du « Métro pour tous » qu'APF France handicap suivra avec attention.

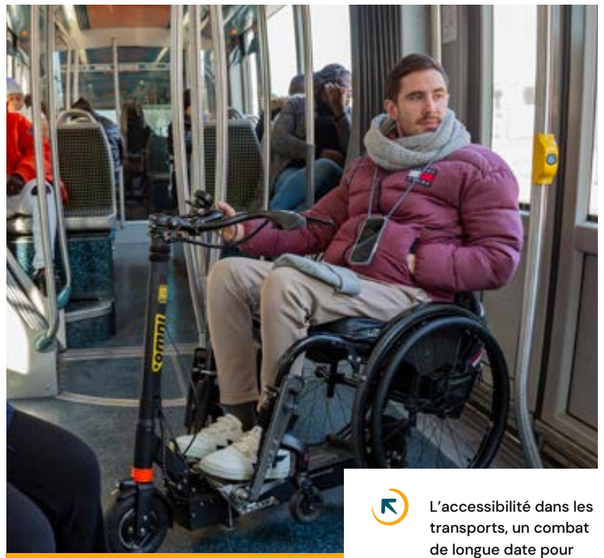

L'accessibilité dans les transports, un combat de longue date pour APF France handicap.

En octobre 2024, APF France handicap a lancé, avec l'AFM-Téléthon et d'autres acteurs de l'aide humaine, un appel au secours au Gouvernement et à l'Assemblée des Départements de France. Face à une pénurie dramatique de personnel, les associations demandent que des mesures urgentes soient prises.

Toujours sur la question de l'accessibilité, la mobilisation de l'association a été également forte à l'occasion de l'arrivée à échéance des Ad'Ap, les agendas d'accessibilité programmée. Le constat est hélas implacable : aujourd'hui, seule la moitié des Établissements recevant du public s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité ! Il est temps d'en venir aux sanctions : dès le mois d'octobre, APF France handicap a engagé une stratégie de contentieux pour non-dépôt d'Ad'Ap.

Tout au long de l'année, APF France handicap a maintenu la pression sur les modalités de prise en charge des fauteuils roulants. La ligne défendue est claire : la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie, sans reste à charge, de tous les modèles de fauteuils roulants. Cet engagement intense, au nom de la dignité des personnes et du respect de leurs droits, a poussé le Gouvernement à annoncer, début février 2025, la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants à partir de décembre 2025. Une victoire historique pour APF France handicap !

> « Les Jeux de Paris ont montré qu'une autre société est possible : une société inclusive et solidaire, que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps. Même si médias et politiques se sont emparés de nos messages, le peu de traduction concrète dans les politiques publiques a sonné comme une alarme : nous devons entretenir la flamme qui nous permettra d'allumer l'étincelle du changement en 2025 ! »

PASCALE RIBES
Présidente d'APF France handicap

Gardons la flamme des Jeux

Le 3 décembre 2024, Journée internationale des personnes handicapées, APF France handicap a appelé à garder allumée la flamme d'une société inclusive et solidaire. Le manifeste publié s'inscrit dans la continuité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui ont célébré avec ferveur le vivre ensemble et la diversité. Cet événement a changé le regard sur le handicap et montré, le temps d'un été, que l'inclusion et la solidarité pouvaient se concrétiser en matière d'infrastructures, d'équipements, de moyens de transport, de logement ou d'accompagnement humain. Il s'agit maintenant de se mobiliser pour que les Jeux ne soient pas qu'une parenthèse enchantée et que la flamme d'une société inclusive et solidaire continue à briller.

Le manifeste Gardons la flamme a reçu le soutien de plus de 100 personnalités publiques et compte aujourd'hui 5500 signataires.

S’ouvrir à la société pour la rendre plus juste, plus solidaire et plus durable

Le Festi’Run, organisé en juin 2024, a été l’occasion de promouvoir le sport pour tous.

Tout au long de l’année 2024, APF France handicap a agi pour une société juste, solidaire et durable, la deuxième ambition inscrite dans le projet associatif « Droit devant, droits d’avenir ». S’ouvrir, prendre part à la société et s’exprimer sur des domaines et sujets où l’association n’est pas forcément attendue mais où elle revendique toute sa place, voilà l’objectif de cette deuxième ambition.

Afin de démontrer que sport et culture peuvent faire bon ménage, APF France handicap a organisé les Rencontres Culture, Sport et Handicap, avec le soutien de la Masfip (Mutuelle d’action sociale des finances publiques). En cette année particulière placée sous le signe des Jeux olympiques et paralympiques, deux journées d’échange et de réflexion se sont déroulées le 14 mars à Avignon et le 14 novembre à Paris. Elles ont réuni des acteurs du monde de la culture et du sport, pour montrer que le sport et la culture sont des leviers d’inclusion pour les personnes en situation de handicap. De l’histoire et la sociologie du handicap à la place des personnes en situation de handicap, en passant par l’évolution des pratiques artistiques et sportives, ces journées de rencontre ont valorisé de nombreuses initiatives collectives portées par une diversité d’acteurs. Comme l’a souligné Dimitri Jozwicki, vice-champion d’Europe sur 100 m et ergothérapeute, *« nous sommes toutes et tous concernés pour faire en sorte que cette notion d’inclusiversalité soit plus présente aussi bien dans le monde du travail, que dans l’art ou dans le sport »*.

> Le sport et la culture sont des vecteurs d’émancipation et d’expression pour les personnes en situation de handicap.

Ces deux événements ont été aussi une opportunité de mettre sous les projecteurs les quatre années de partenariat entre APF France handicap et la Masfip. Cette collaboration a donné naissance en 2020 au projet Cap sport 2024, visant à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap, à préparer les Jeux de Paris 2024, mais également à favoriser toute forme d’innovation.

> Une réelle dynamique se met en place dans notre association autour du mouvement des tiers-lieux en veillant à ce qu’elle soit bénéfique pour APF France handicap. Cela marque à la fois la volonté d’un changement d’organisation stratégique et celle de créer de véritables lieux de construction d’une société solidaire et durable.

PHILIPPE JEANNETON
Vice-président APF France handicap

La deuxième édition de « L’Art coûte que coûte », à l’Orangerie du Sénat, a réuni artistes, adhérents et personnes accompagnées par l’association.

Elle a également été à l’origine des « Tutos de Ludo », une série de tutoriels de sensibilisation sur le handicap reprise par de nombreuses structures publiques.
Au cœur des Jeux paralympiques, à la fin de l’été, c’est encore la culture qui a été mise à l’honneur. Des artistes d’APF France handicap de différentes régions, adhérents ou personnes accompagnées par les établissements de l’association, ont exposé leurs œuvres dans le superbe cadre de l’Orangerie du Sénat, à l’occasion de la deuxième édition de l’exposition « L’Art coûte que coûte ». Leur talent était à la hauteur de la beauté du lieu.

Culture enfin et toujours, avec pour la deuxième année consécutive, la participation d’APF France handicap au concours « Dis-moi dix mots pour une planète inclusive ». L’objectif de cette opération est de rédiger un plaidoyer de 3 000 signes ou de créer une œuvre artistique. Elle est dédiée aux personnes en situation de handicap, seules ou en collectif, et organisée en partenariat avec le ministère de la Culture et l’association Valentin Haüy. Ce concours a vocation à redonner confiance aux participants et à valoriser les talents artistiques et littéraires tout en sensibilisant aux enjeux du développement durable. Les lauréats seront connus au printemps 2025.

Les tiers-lieux, espaces de construction d’une société solidaire et durable

Le mouvement des tiers-lieux, initié il y a 5 ans au sein d’APF France handicap, prend de l’ampleur. Ces lieux sont tout à la fois des espaces de rencontres, de participation et d’échanges, permettant de mettre en place du coworking, des séminaires, des fablabs, ou des expositions culturelles et artistiques. La volonté de l’association est d’amplifier l’implication des personnes en situation de handicap dans les tiers-lieux afin d’encourager les collaborations et les projets entre personnes et organisations venant d’horizons différents. Outre le développement de son impact territorial, il donne à APF France handicap les moyens de transformer son offre de service.
2024 a été marquée par une phase de concrétisation où APF France handicap a investi des espaces déjà existants, comme en Creuse au sein du tiers-lieu La Quincaillerie. D’autres délégations en ont aussi accueilli dans leurs locaux ou en ont créé de toutes pièces, comme ce fut le cas dans la Somme (le QG d’Henriette à Amiens), dans l’Indre (Le Berry des possibles à Châteauroux) ou dans le Nord, à Villeneuve-d’Ascq.

Proposer un nouveau modèle durable et à fort impact

En 2024, APF France handicap s'est employée à se réinventer, conformément à la troisième ambition de son projet associatif. De grands chantiers ont été lancés en ce sens : l'un sur la délégation de demain, l'autre sur la transformation de l'offre de service. Cette mutation a vocation à intensifier l'impact des actions menées au profit des personnes et de la société et de faire émerger un nouveau modèle économique durable pour l'association.

La délégation locale est plus que jamais au centre de l'organisation de l'association. Pour répondre aux changements sociétaux et aux nouveaux besoins qui émergent, ce maillon essentiel d'APF France handicap doit s'adapter. L'objectif est d'attirer de nouveaux adhérents et donateurs et d'encourager en particulier les jeunes à partager les valeurs de l'association, en leur proposant différentes manières de participer à des projets qui les intéressent. Sur le terrain, les délégations vivent essentiellement grâce à la générosité du public et aux bénévoles qui les animent. C'est ainsi qu'elles qu'elles peuvent continuer à mener leur mission pour les personnes en situation de handicap : développer des actions pour rompre leur isolement, notamment en milieu rural, mais aussi soutenir, conseiller et accompagner les personnes concernées et leurs proches.

Et pour le plus fort impact de ces actions, APF France handicap s'ouvre et agit sur le terrain en partenariat étroit avec les acteurs de l'Economie sociale et solidaire et du monde médico-social. Par cette proximité, l'association entend prendre toute sa place comme acteur essentiel de son environnement local et participer pleinement au développement territorial.

> Adapter l'offre de service pour garantir aux personnes en situation de handicap une réelle liberté de choix de vie.

Pour incarner la vision d'une société inclusiverselle où chacun a sa dignité, APF France handicap a aussi engagé la transformation en profondeur de son offre de service. La nouvelle feuille de route a été co-conçue tout au long du premier semestre. Elle a notamment fait l'objet d'un séminaire qui a réuni administrateurs, représentants et directeurs régionaux. « *Ce temps de partage d'expérience et d'intelligence collective était une première pour notre association* », s'est félicité Marc Verove, Vice-président. La nouvelle offre de service d'APF France handicap est construite avec les personnes accompagnées pour qu'elle réponde à leur projet de vie. Le Conseil d'administration a adopté cette feuille de route, intitulée « Vision et engagements », en juin 2024. Il s'agit de faire de la participation et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap les piliers de l'offre de service rénovée. Comment par exemple faire évoluer les modes d'organisation des établissements et services pour mettre en place des réponses toujours plus individualisées et diversifiées ? Comment favoriser le croisement des expériences des personnes et de leurs familles avec l'expertise des professionnels pour améliorer la qualité et l'adéquation de l'offre ? Loin de se réduire à son volet médico-social et sanitaire, l'offre d'APF France handicap se veut décloisonnée, élargie et plurielle, en intégrant également l'offre des délégations, celle portée par APF Entreprises, APF Formation, le TechLab et APF Evasion.

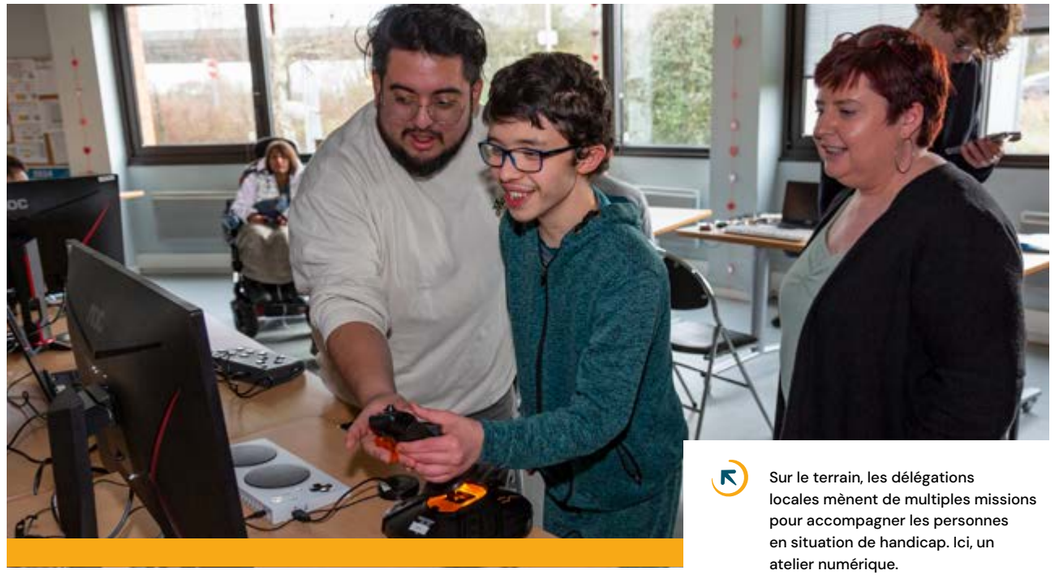

Sur le terrain, les délégations locales mènent de multiples missions pour accompagner les personnes en situation de handicap. Ici, un atelier numérique.

> Dans le Nord, nous avons priorisé nos actions : le numérique accessible pour accéder aux plateformes et services en ligne, des opérations autour du zéro déchet pour préserver notre environnement, des initiatives « Do it yourself » (Fais-le toi-même) pour soulager le porte-monnaie et la friperie pour développer le bénévolat.

ÉRICK CATTEZ
Représentant régional suppléant Hauts-de-France

Toujours avec cette ambition de se réinventer, APF France handicap a créé en 2024 le Pôle accélérateur de solutions inclusiverselles (Pasi). Sa mission est d'accompagner les acteurs des territoires dans la structuration et le développement de solutions inclusiverselles à fort impact. Même si elles s'adressent aux personnes en situation de handicap, ces offres ont vocation à concerner toute la société. L'objectif est que leur impact soit concret et mesurable sur le quotidien des personnes concernées et qu'elles apportent à l'association de la visibilité et des ressources nouvelles. Il s'agit d'identifier des innovations prometteuses, de les modéliser, de les expérimenter à plus grande échelle pour finalement les déployer nationalement.

Les équipes d'APF Entreprises ont ainsi travaillé au déploiement de plusieurs solutions. C'est le cas du vélo-cargo Mobilo, dont la production est assurée par les entreprises adaptées d'APF France handicap. Ce véhicule est le premier à offrir une solution de déplacement autonome aux personnes se déplaçant en fauteuil, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de mobilité douce pour l'ensemble de la population. Autre exemple d'innovation porté par le Pasi, le dispositif Handigmatic, destiné à sensibiliser les entreprises publiques ou privées et les associations au handicap. Ce concept est porté par la délégation du Bas-Rhin en partenariat avec l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace et la Fondation Le Phare. Décliné en escape game ou jeu en ligne, Handigmatic propose de résoudre en équipe des énigmes liées au handicap.

Handi'CAP Logement, une plateforme unique et inclusiverselle.

Handi'CAP Logement est un dispositif mis en œuvre par APF France handicap pour simplifier la recherche, l'attribution et l'adaptation de logements accessibles et adaptés. C'est un excellent exemple de projet à impact : l'association est la première à proposer cette solution, qui change la vie des personnes au quotidien, mobilise tous les talents de la structure et pourra apporter une belle visibilité. APF France handicap vise l'équilibre financier de cette offre par un nouveau modèle économique reposant sur un partenariat public/privé.

Handigmatic est un concept novateur qui reprend les codes des escape games et des jeux en ligne pour sensibiliser aux handicaps et marquer les esprits.

2024 Rapport Financier

APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

Le mot du trésorier

ALAIN ROCHON
Trésorier

Face aux fortes turbulences financières que nous traversons et qui ont provoqué un sérieux décrochage de nos comptes en 2023, nous sommes parvenus à reprendre de l'altitude, et à redresser notre situation de manière très significative. Nous ne sommes pas encore en régime de croisière, mais l'amélioration est nette. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **après un déficit de 38 M€ en 2023, celui-ci est presque divisé par deux, puisqu'il se limite à 21 M€ en 2024.**

Ce redressement est remarquable à plus d'un titre :

- D'abord parce qu'il concerne l'ensemble de l'association, c'est-à-dire aussi bien notre secteur médico-social et sanitaire, que notre secteur en gestion directe. Tous, vous vous êtes mobilisés pour assurer votre part de l'effort collectif, soyez-en chaleureusement remerciés !
- Ensuite parce nous avons du faire face à des charges nouvelles, non financées par la puissance publique, pour un peu plus de 4 M€. Sans elles, notre déficit aurait été réduit de plus de moitié et serait inférieur à 17 M€
- Enfin, parce nous sommes en avance sur les prévisions de notre plan de retour à l'équilibre, qui prévoyait un déficit de 26 M€ en 2024

Ce plan, vous le savez, contient un certain nombre de mesures pour revenir à l'équilibre à partir de 2026. Elles ont conduit à constater dans nos comptes 2024 de forts éléments exceptionnels, non reconductibles, certains négatifs, d'autres positifs, qui globalement se compensent presque (à 0,7 M€ près) – mais qui impactent fortement la lecture de nos comptes. Ainsi, le secteur médico-social parait s'être dégradé, alors que c'est l'inverse. Le secteur en gestion directe, quant à lui, parait connaître une « remontada » spectaculaire alors que l'amélioration, pour réelle et significative qu'elle soit, est plus modérée. Nous nous attacherons ici, au-delà de ces éléments exceptionnels, à vous faire part des réalités économiques courantes – celles sur lesquelles doivent se fonder nos appréciations et décisions pour l'avenir.

> L'amélioration globale provient d'abord d'une bonne maîtrise de nos coûts, dans tous nos secteurs d'activité.

Dans nos établissements et services médico-sociaux et sanitaires, leur progression ralentit fortement et s'élève à +1% seulement pour les charges courantes, hors mesure nouvelle des « Oubliés du Ségur » – troisième vague des revalorisations salariales consécutives au covid, décidée par les pouvoirs publics et mise en œuvre en 2024.

Le sous-financement global de ces trois vagues d'augmentation des salaires issues des accords du Ségur de la santé est estimé à 12,4 M€ par an, alors que le déficit courant de notre secteur médico-social (hors éléments exceptionnels) n'est guère plus élevé, puisqu'il s'établit à 13,8 M€. **Cette insuffisance de financement public est la première cause du déficit de notre secteur médico-social.**

Bien évidemment, nous agissons inlassablement auprès des financeurs et du Ministère pour obtenir les crédits correspondants, sans beaucoup de succès toutefois, a fortiori dans le contexte actuel très déficitaire des finances publiques, et des restrictions budgétaires à venir. C'est pourquoi, nous avons entamé une politique de recours contentieux contre les arrêtés de tarification de nos financeurs publics, pour tenter d'obtenir du juge ce que le politique ne nous octroie pas.

La question des ressources humaines dans nos établissements et services médico-sociaux reste d'actualité, comme dans l'ensemble du secteur en France, bien que l'absentéisme semble reculer. La désaffection des professionnels est un sujet qui n'est pas résolu, bien que nous soyons parvenus à réduire notre recours à l'intérim, très onéreux, de 18% (soit plus de 4 M€) – avec, en contrepartie, une augmentation des effectifs salariés de l'ordre de 3% pour assurer la continuité et la qualité des prestations délivrées aux personnes.

Au final, notre secteur médico-social et sanitaire réduit son déficit de 4 M€, et aurait pu le réduire du double, soit 8 M€, si nous avions obtenu le financement intégral des Oubliés du Ségur – charge nouvelle supportée depuis 2024.

Notre secteur en gestion directe, quant à lui, est en nette amélioration par rapport à 2023. Il dégage un excédent de 7 M€ – cela mérite d'être souligné ! Mais celui-ci provient pour beaucoup d'éléments exceptionnels, en particulier de la cession des locaux du siège à notre SCI avec un gain net de 14,1 M€. Le résultat courant, sans ces éléments non reconductibles, est déficitaire de 6,5 M€. En 2023, il s'élevait à 20 M€ (et à 13 M€ hors éléments exceptionnels). C'est dire le chemin parcouru !

La maîtrise des coûts est, là aussi, tout à fait réelle.

Nos établissements de travail adapté et protégé (EA et activité commerciale des ESAT) ont subi une nouvelle baisse de leur activité, dans un environnement économique morose, avec une diminution de leur chiffre d'affaires de presque 5%. Pour autant, ils ont agi drastiquement sur leurs coûts nets, en s'adaptant à ce contexte difficile – de telle sorte qu'ils ressortent en léger excédent de 0,4 M€ (hors éléments exceptionnels), en amélioration de presque 5 M€ par rapport à 2023 !

Notre Mouvement n'est pas en reste, et réduit lui aussi son déficit courant (hors éléments exceptionnels) de plus de 20%, celui-ci s'élevant à 6,9 M€. Les coûts nets ne progressent que modérément (+1,6%, soit +1,3 M€), alors que la hausse des ressources de dons et legs, et de produits d'activité est nette (+ 5 M€). Nos Délégations sont excédentaires, hors éléments exceptionnels, de 0,8 M€.

On le voit, le redressement de nos comptes est en marche. Pour autant, notre déficit reste élevé. **Le Conseil d'administration a décidé, dès l'année dernière, de mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre, initié avec la Direction générale, qui vise à réduire nos coûts et à créer les conditions d'une nouvelle croissance de nos activités.**

Cela implique certaines réorganisations internes.

Nos fonctions support (comptabilité, payes principalement) sont repensées avec, malheureusement, des suppressions de postes – qui touchent tous les secteurs de l'association sauf nos Délégations. Celles-ci sont et resteront le fer de lance de notre plaidoyer et de notre action associative, et ne sont donc pas concernées par les baisses d'effectifs.

> La gestion des ressources humaines de nos établissements et services médico-sociaux doit continuer de s'améliorer, avec un double objectif : maîtriser nos dépenses en fonction des crédits alloués, et maintenir la qualité de service que les personnes que nous accueillons ou accompagnons attendent.

Enfin, une optimisation de nos surfaces immobilières est demandée, à toutes les structures pour lesquelles cela est possible, et naturellement dans la concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain qui sont au plus près des réalités quotidiennes. L'objectif, là aussi, est double : économique bien sûr, mais aussi de favoriser les synergies et l'ouverture à autrui de notre action.

Ces efforts sont difficiles, nous le savons, la situation l'exige. Face aux sous-financements publics, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Et nous avons démontré, tous ensemble, collectivement, que nous étions capables de nous mobiliser pour redresser la trajectoire de nos comptes. **La dégradation de notre trésorerie est stoppée, mais elle doit retrouver un niveau plus en adéquation avec les références usuelles de notre secteur.**

Il nous faut poursuivre !

Et tout ceci n'a qu'une seule finalité : redonner du souffle à notre Mouvement, pour qu'il ne soit pas dépendant des contingences économiques, mais puisse porter la voix de ceux qui sont privés de leurs droits, de ceux qui nous font confiance pour construire une société plus juste et plus solidaire. Retrouver une assise financière solide, c'est nous permettre de porter haut notre projet, de poursuivre notre engagement sociétal. Faire évoluer notre modèle économique, favoriser initiatives et efficience, c'est nous donner collectivement les moyens de nos ambitions au service des personnes.

A l'heure où les rivalités entre puissances mondiales semblent tourner à l'affrontement, à l'heure où notre pays conjugue crise budgétaire et montée des intolérances, n'avons-nous pas à proposer une autre voie, celle de l'unité autour d'un socle de valeurs de bons sens, d'humanité et de respect des personnes ?

C'est tout le sens de notre projet associatif : favoriser l'épanouissement des personnes et le vivre-ensemble, permettre à chacun de trouver sa place, être un acteur du progrès social. Cela nécessite aujourd'hui de pouvoir mesurer les impacts de notre action, qu'ils soient sociaux et sociétaux, voire économiques, pour les porter au débat national et les faire reconnaitre dans les politiques publiques.

> C'est finalement la même démarche qui préside à notre plan de retour à l'équilibre, qui suppose une évaluation de nos activités, pour mieux les organiser et les rendre plus efficientes. Et si les difficultés financières que traverse notre association étaient finalement une opportunité d'accélérer la mise en œuvre effective de notre plaidoyer, de mieux communiquer ce que nous faisons, de réinventer APF France handicap ?

Nous sommes confiants dans notre capacité, unis tous ensemble, à surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés, tant sur le plan économique que pour refonder notre modèle social. Une même vision nous porte, une même détermination nous anime, une même attention à l'autre nous donne des raisons d'espérer, pour que personne ne reste au bord du chemin – a fortiori en cette période de montée des tensions et divisions que connait notre pays.

Vous avez démontré en 2024 votre engagement sans faille à poursuivre notre combat en faveur d'une société inclusiverselle, dans un cadre économique contraint, tout en permettant un redressement significatif de nos comptes. C'est le résultat d'une mobilisation collective, tout à fait remarquable, et nous vous en sommes particulièrement reconnaissants !

Il nous faut poursuivre cet effort de redressement, l'association a besoin de vous – et nous savons pouvoir compter sur vous, sur votre action individuelle au service d'une cause plus grande que nous. C'est la condition à la poursuite de notre mission, pour faire entendre notre voix et construire la société plus humaine, plus juste, plus fraternelle que nous appelons de nos vœux.

Merci très chaleureusement de votre confiance !

Rapport de gestion 2024

Notre résultat d'ensemble reste largement déficitaire mais se redresse de manière très significative, avec un déficit presque divisé par deux :

Évolution du résultat

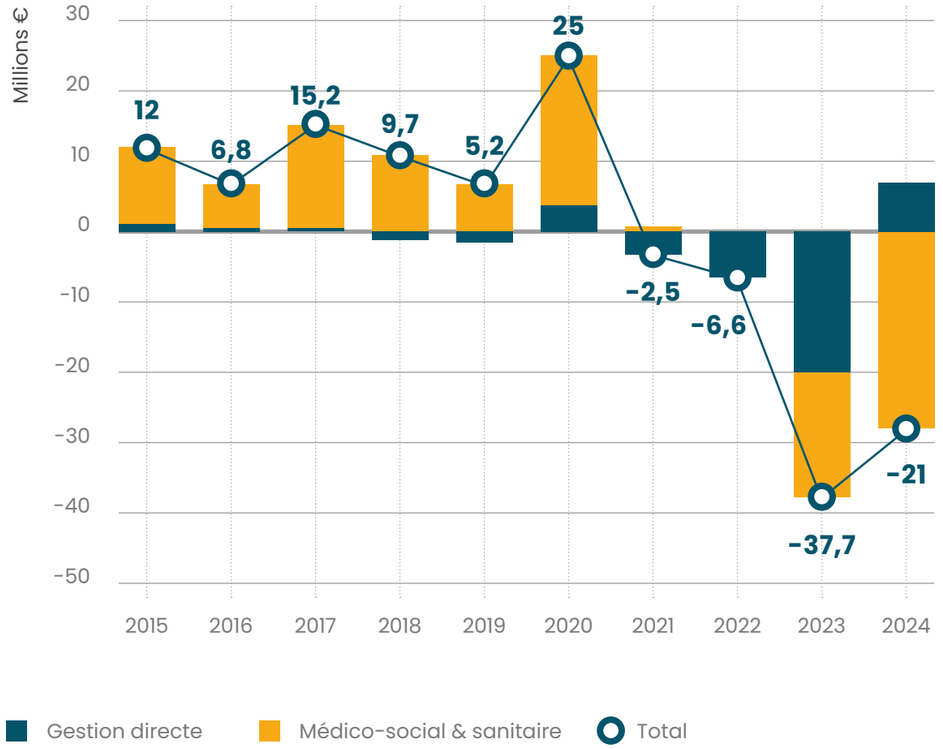

Les données chiffrées sont les suivantes :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion directe de l'association									
1 076 824	547 218	471 090	-1 183 792	-1 537 192	3 717 886	-3 240 801	-6 575 128	-20 025 381	6 986 907
10 912 797	6 211 249	14 748 052	10 916 570	6 707 206	21 315 352	731 632	- 32 248	-17 701 576	-28 026 460
Total									
11 989 621	**6 758 466**	**15 219 142**	**9 732 778**	**5 170 014**	**25 033 239**	**-2 509 168**	**- 6 607 376**	**-37 726 957**	**-21 039 552**

(en euros)

ACTIF BILAN 2024 (en euros)

		Exercice clos le 31.12.2024			31.12.23
		Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	3 089 207	2 900 255	188 952	168 891
	Frais de recherche et développement	2 504 212	662 830	1 841 381	174 577
	Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
	Logiciels, droits et autres valeurs similaires	17 534 718	12 939 145	4 595 573	4 610 516
	Autres	2 013 968	686 089	1 327 880	1 297 642
	Avances et acomptes	95 666	0	95 666	2 096 923
Immobilisations corporelles	Terrains	23 112 883	3 064 470	20 048 413	19 942 269
	Constructions	437 512 119	259 757 647	177 754 472	165 373 685
	Installations techniques, matériel et outillage	95 847 812	77 021 404	18 826 408	20 039 363
	Autres	157 046 526	117 648 022	39 398 504	38 641 549
	Immobilisations corporelles en cours	28 918 030	0	28 918 030	28 915 379
	Avances et acomptes	4 406 826	0	4 406 826	15 470 146
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		16 218 143	0	16 218 143	10 664 783
Immobilisations financières	Titres immobilisés	478 900	18 650	460 250	342 112
	Prêts	1 958 303	12 622	1 945 682	216 469
	Autres	5 651 220	707 457	4 943 763	2 907 792
Total de l'actif immobilisé		**796 388 533**	**475 418 590**	**320 969 943**	**310 862 096**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements	8 633 468	1 853 077	6 780 391	8 621 980
	En-cours de production (biens et services)	1 029 578	11 602	1 017 976	1 090 299
	Produits intermédiaires et finis	1 307 248	184 417	1 122 832	1 076 226
	Marchandises	173 201	312 111	-138 911	271 589
Avances et acomptes versés sur commandes		1 958 411	0	1 958 411	1 944 127
Créances	Usagers, redevables et comptes rattachés	51 011 097	1 883 721	49 127 376	63 935 887
	Clients et comptes rattachés	30 897 961	1 507 709	29 390 251	30 721 437
	Créances reçues par legs ou donations	8 952 590	0	8 952 590	3 850 133
	Autres	59 273 926	1 259 351	58 014 576	55 659 708
Valeurs mobilières de placement		79 852 485	1 487 817	78 364 668	82 705 094
Disponibilités		56 162 857	0	56 162 857	38 760 086
Charges constatées d'avance		4 260 394	0	4 260 394	3 817 619
Total de l'actif circulant		**303 513 216**	**8 499 806**	**295 013 410**	**292 454 186**
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 051 950		2 051 950	2 156 450
Total de l'actif		**1 101 953 698**	**483 918 395**	**618 035 303**	**605 472 732**
Engagements reçus (hors bilan)	Legs nets à réaliser, acceptés par le conseil d'administration après la clôture de l'exercice			1 523 976	6 250 415
	Autres			14 787 425	15 754 461

PASSIF BILAN 2024 (en euros)

		31.12.2024	31.12.2023
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	21 817 743	21 554 688
	Fonds propres avec droit de reprise	367 526	367 526
	Écarts de réévaluation	434 502	434 502
	Réserves		
	Réserves des activités médico-sociales	156 285 212	154 652 327
	Autres réserves	86 776 633	79 168 831
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	-22 882 547	-9 550 528
	Report à nouveau des établissements sanitaires	3 814 384	4 155 542
	Report à nouveau des activités en gestion directe	-112 976 803	-84 324 717
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-28 790 995	-18 190 278
	Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	176 320	-341 159
	Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	6 986 908	-20 025 381
Situation nette		112 008 881	127 901 354
	Subventions d'investissement	26 815 834	28 136 242
	Provisions réglementées	25 732 813	25 716 724
Total des fonds propres		**164 557 528**	**181 754 320**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs et donations	22 114 442	13 764 520
	Fonds dédiés	119 950 957	116 916 095
Total des fonds reportés et dédiés		**142 065 398**	**130 680 615**
Provisions pour risques et charges		40 836 681	26 277 934
DETTES			
Dettes financières	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	94 609 177	79 083 190
	Découverts bancaires (à court terme)	6 030	7 279
	Emprunts et dettes financières divers	750 114	609 164
Avances & acomptes reçus		1 499 874	1 709 896
Dettes d'exploitation et diverses	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 328 855	43 049 545
	Dettes des legs ou donations	3 056 291	750 396
	Dettes fiscales et sociales	118 352 308	109 132 163
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 017 475	1 797 803
	Autres dettes	15 611 590	29 162 249
Produits constatés d'avance		1 343 982	1 458 179
Total des dettes		**270 575 695**	**266 759 863**
Total du passif		**618 035 303**	**605 472 732**
Engagements donnés (hors bilan)	Avals, cautions, garanties donnés	27 184 929	8 046 869
	Autres	38 546 459	38 139 330

I. Analyse du résultat

Le déficit global de l'association en 2024 s'élève à 21 039 552 €, soit 2,0% des produits courants. L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux et sanitaires, dont le résultat est encadré par la puissance publique et peut revenir en partie aux organismes financeurs, et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'association assume le risque financier.

Tableau des résultats par secteur d'activité

	Charges (€)	%	Produits (€)	%	Résultat (€)
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES					
CAMSP et CMPP	26 389 808	2,4	28 990 519	2,7	2 600 711
SESSD	73 771 787	6,8	75 477 564	7,1	1 705 776
IEM	174 545 518	16,0	171 653 074	16,1	- 2 892 444
Hébergement et vie sociale	331 751 689	30,5	306 850 426	28,8	- 24 901 263
Accompagnement médico-social	89 032 602	8,2	91 957 220	8,6	2 924 619
Aide et accompagnement à domicile	18 691 337	1,7	13 416 660	1,3	- 5 274 676
ESAT section sociale	33 488 419	3,1	31 024 695	2,9	- 2 463 725
SSR	30 276 677	2,8	30 452 997	2,9	176 320
SATVA	299 309	0	397 532	0	98 223
Total établissements médico-sociaux	**778 247 146**	**71,6**	**750 220 686**	**70,3**	**- 28 026 460**
ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE					
Entreprises adaptées	140 333 086	12,9	138 967 571	13,0	- 1 365 515
ESAT section commerciale	38 524 630	3,5	38 092 806	3,6	- 431 823
Total établissements en gestion directe	**178 857 716**	**16,4**	**177 060 378**	**16,6**	**- 1 797 338**
SECTEUR MOUVEMENT ET SERVICES CENTRAUX					
Délégations départementales	30 734 573	2,8	30 636 844	2,9	- 97 728
Services mandataires	2 259 847	0,2	2 675 134	0,3	415 287
APF Évasion et Ferme Léonie	3 219 142	0,3	2 958 511	0,3	- 260 631
APF Formation	4 059 242	0,4	3 139 428	0,3	- 919 814
TechLab	827 503	0,1	696 136	0,1	- 131 367
Service informatique	13 552 820	1,2	11 509 266	1,1	- 2 043 554
Siège national	75 901 544	7,0	87 723 597	8,2	11 822 053
Total secteur Mouvement et Services centraux	**130 554 671**	**12,0%**	**139 338 917**	**13,1**	**8 784 246**
Total gestion directe	309 412 387	28,4	316 399 294	29,7	6 986 907
Total général	**1 087 659 533**	**100,0**	**1 066 619 980**	**100,0**	**- 21 039 552**
Pour mémoire : total général 2023	1 040 798 987	100,0	1 003 072 031	100,0	- 37 726 957
Variation 2024 / 2023 en €	46 860 545		63 547 950		16 687 404
Variation 2024 / 2023 en %	4,5		6,3		-44,2

Charges et produits présentés avant élimination des flux internes. Le résultat présenté est le résultat effectif (cf note 17 de l'annexe aux comptes annuels).

De forts éléments exceptionnels, certains négatifs, d'autres positifs impactent la lecture de nos comptes en 2024. Ils s'annulent presque globalement (à 0,7 M€ près), mais modifient significativement l'analyse par secteur d'activité, médico-social ou gestion directe. Ils peuvent être résumés au moyen du tableau suivant (en M€):

	RÉSULTAT 2024	ELÉMENTS EXCEPTIONNELS 2024				RÉSULTAT 2024 HORS EXCEPTIONNEL	RAPPEL 2023 HORS EXCEPTIONNEL
		PROV PSE	PROV. CP S/MAL.	CESSIONS ACTIFS	TOTAL		
Médico-social et sanitaire	**-28,0**	-9,6	-4,6		-14,2	-13,8	-17,7
Gestion directe	**7,0**	-6,5	4,8	15,1	13,5	-6,5	-13,0
Travail adapté et protégé	-1,8	-1,3	-1,8	0,9	-2,2	0,4	-4,4
Mouvement & Sces centraux (sauf National)	10,4	-3,7	-0,4	14,2	10,1	0,3	0,2
National : financement des territoires	-7,1					-7,1	-8,9
National : variation provision pour structures	5,5	-1,5	7,0		5,5		
Total APF France handicap	**-21,0**	**-16,1**	**0,3**	**15,1**	**-0,7**	**-20,3**	**-30,7**

Le résultat de la gestion directe

C'est le résultat des activités qui ne sont pas dans le champ médico-social ou sanitaire (réglementé par la puissance publique), et dont l'association assume directement le risque financier. Il est excédentaire de 6 986 907 € en 2024, et se décompose lui-même en :

→ Un excédent du secteur « mouvement & services centraux » (National inclus) de 8 784 246 €, qui correspond au résultat de nos activités de plaidoyer, d'aide humaine hors champ médico-social, de nos offres de loisirs, de formation et d'innovation technologique au bénéfice des personnes en situation de handicap (délégations, services mandataires, APF Evasion, APF Formation, TechLab), ainsi qu'aux activités support (service informatique et siège national).

→ Un déficit des établissements de travail adapté et protégé de 1 797 338 €

Cet excédent global de presque 7 M€ est fortement impacté par des éléments exceptionnels positifs, non reconductibles, de 13,5 M€. Le résultat courant, sans ces éléments exceptionnels, est déficitaire de 6,5 M€, en nette amélioration néanmoins par rapport à 2023.

Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement & services centraux » et « établissements de travail adapté », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges augmentent de +4,3%, mais les produits de +14,4 %.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

Le secteur du « mouvement & services centraux »

Le résultat du secteur du « mouvement » (National inclus) est excédentaire de 8,8 M€. Mais celui-ci provient d'éléments exceptionnels globalement favorables, si bien que le résultat courant (hors éléments exceptionnels) est déficitaire de 6,9 M€. Il l'était de 8,7 M€ en 2023 (toujours hors éléments exceptionnels). L'amélioration du résultat provient principalement d'une amélioration de nos ressources (dons et legs, et produits d'activité).

• Les Délégations dégagent un excédent de 0,8 M€ hors éléments exceptionnels (versus un excédent de 1,0 M€ en 2023). Nos Délégations, qui portent nos activités de plaidoyer et de lien social, bénéficient désormais d'une dotation nationale qui couvre leurs besoins essentiels et leur permet de se consacrer pleinement au développement d'activités nouvelles, en lien avec nos missions sociales, et génératrices de revenus. En 2024, les variations aussi bien des coûts nets que des produits nets, sont faibles.

• Les services mandataires sont en excédent de 0,5 M€, et voient leur activité progresser de +23%.

• APF Evasion, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura, sont déficitaires de -0,3 M€ (versus -0,5 M€ en 2023), dans un contexte de diminution d'activité et de réduction des coûts

• APF Formation, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,6 M€ en 2024 hors éléments exceptionnels (versus -0,5 M€ en 2023).
La hausse de l'activité est forte et les coûts n'ont pas été suffisamment maîtrisés.

• TechLab, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, améliore légèrement son résultat (-0,1 M€ en 2024 versus -0,2 M€ en 2023).

• Le siège et le CSN (service informatique) sont globalement en excédent de 0,1 M€, dans un contexte de hausse des ressources et des coûts informatiques, mais de repli de la masse salariale.

• Le national enregistre quant à lui le financement qu'il assure à nos Délégations, et certaines opérations qui concernent l'ensemble de l'association. Son déficit se réduit de 1,7 M€ hors éléments exceptionnels

Les établissements de travail adapté et protégé

Le secteur des établissements en gestion directe correspond aux structures de travail adapté et protégé (excepté les activités médico-sociales des ESAT). Celui-ci dégage un déficit de 1,8 M€ mais, si l'on neutralise les éléments exceptionnels, il ressort en léger excédent de 0,4 M€. Il était en déficit de 4,4 M€ en 2023.

• Les entreprises adaptées affichent, hors éléments exceptionnels, un excédent de 0,6 M€ en 2024 (versus un déficit de 3,1 M€ en 2023). Le chiffre d'affaires a continué de décroitre (-7%), dans un contexte économique incertain. Nos EA ont fortement réduit leurs coûts nets : la masse salariale nette a diminué de 11%, du fait de la fin de contrats en CDD tremplin et d'une meilleure couverture par les aides au poste. Les coûts de matières, intérim et sous-traitance ont également fortement reculé, et diverses économies de fonctionnement ont également contribué à l'amélioration du résultat.

• Les ESAT (gestion commerciale) sont déficitaires de 0,2 M€ en 2024 hors éléments exceptionnels (déficit de 1,3 M€ en 2023). Nous avons repris 3 ESAT gérés précédemment par une autre association et, en neutralisant cet effet périmètre, l'activité a légèrement diminué.

Le résultat des établissements médico-sociaux et sanitaires

La réglementation en vigueur amène à distinguer deux cas :

• Les établissements et services médico-sociaux sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence Etat. Il en est de même pour nos établissements sanitaires. Le résultat ainsi généré est déficitaire en 2024 de 17,0 M€.

• Les autres établissements et services médico-sociaux pour lesquels, sauf cas particulier, les résultats 2024 n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2026 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS et Conseils Départementaux). Celles-ci tendent néanmoins à ne plus financer les déficits constatés. Le déficit ainsi généré en 2024 est de 11,0 M€.

Ces résultats sont fortement impactés par des charges exceptionnelles négatives, non reproductibles qui, une fois neutralisées, ramènent le déficit de 28 M€ à 13,8 M€.
Il était de 17,7 M€ en 2023.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements de soins médicaux et de réadaptation, les foyers et autres établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges courantes de ce secteur ont progressé de façon beaucoup moins forte que les deux années précédentes. Leur hausse est limitée à +1% hors revalorisations salariales des Oubliés du Ségur, qui constituent une charge nouvelle en 2024, non financée à hauteur de 4,2 M€.

Le sous-financement des trois vagues du Ségur de la Santé, dont les Oubliés du Ségur, est estimé à 12,4 M€ annuels, et explique en grande partie le déficit de notre secteur médico-social et sanitaire.

Les problématiques de gestion des ressources humaines demeurent, bien que l'absentéisme semble reculer et que nous soyons parvenus à réduire nos dépenses d'intérim de plus de 4 M€ (-18%). Les métiers de l'accompagnement médico-social n'ont plus la même attractivité qu'il y a quelques années, et cela doit nous interroger pour l'avenir.

Nos foyers en particulier (ouverts 24h/24) sont en difficultés très importantes, accentuées dans quelques établissements. Nos services d'aide humaine à domicile connaissent à nouveau une baisse d'activité et accroissent leur déficit. Les autres services à domicile, quant à eux, n'ont pas les mêmes contraintes de remplacement et génèrent un excédent.

L'ensemble, bien qu'en amélioration significative, reste lourdement déficitaire, principalement par sous-financement de la part des pouvoirs publics des mesures de revalorisations salariales initiées après le covid.

II. Perspectives d'évolution

La trésorerie au 31 décembre 2024 progresse légèrement de +13 M€, dont une grande part provient d'une opération immobilière réalisée fin 2024. Elle s'élève à 135 M€ fin 2024 et est équivalente, à la clôture de l'exercice, à 45 jours de fonctionnement de l'association, presque comme fin 2023 (42 jours). La structure financière globale d'APF France handicap reste saine, et tend à s'améliorer légèrement, après deux années de dégradation.

Face à ces difficultés économiques fortes, nous avons mis en place un plan de retour à l'équilibre, avec une réorganisation de nos fonctions support, des suppressions d'effectifs et un plan de sauvegarde de l'emploi, mais également avec un volet de meilleure gestion des ressources humaines de notre secteur médico-social, et un volet d'optimisation immobilière destiné à réduire nos coûts de structure. Les effets de ce plan commenceront à porter leurs fruits courant 2025.

III. Chiffres clés

Les fonds gérés par APF France handicap en 2024 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

Emplois			**Autres charges**
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions, aux fonds dédiés et IS
916 millions €	6 millions €	46 millions €	44 millions €

Accueil, loisirs, défense des droits, information	30 millions €
Activités médico-sociales et de santé	690 millions €
Emploi	191 millions €
Formation	4 millions €

Total des emplois : 968 millions €

Total des charges 2024 : 1012 millions €

Ressources			**Autres produits**
Fonds publics	**Dons et legs**	**Produits d'activité et divers**	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés
773 millions €	**30,5 millions €**	**163,2 millions €**	24 millions €

Total des ressources : 967 millions €

Total des produits 2024 : 991 millions €

IV. Contrôle des comptes et publication

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports, ...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), rattachée au Ministère de l'emploi et de la solidarité a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive ». APF France handicap applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association est membre depuis 1988, du Don en Confiance.

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés,
- transparence financière sur l'utilisation des ressources,
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique,
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services
- chaque année, les contrôleurs du Don en Confiance établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 530 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Nos comptes annuels[1], publiés à la direction des journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association.

[1] Vous pouvez vous procurer ce document sur notre site internet www.apf-francehandicap.org.

APF France handicap en bref

Activités et chiffres clés

Une organisation nationale, pilotée par le Conseil d'administration, la Direction générale et 12 Directions régionales, dont le projet associatif est porté sur tout le territoire par près de 600 structures (97 délégations, 478 établissements et services et 25 entreprises adaptées).

- **17 450 adhérents** dont **520 élus** dans les conseils de département et de région
- **15 000 salariés**
- **35 000 personnes accueillies** dans nos structures d'accompagnement
- **12 500 bénévoles** dont **6 500 réguliers**

- **140 000 donateurs** dont **35 000 réguliers**

- **63 départements agréés Mand'APF France handicap** pour plus de **500 particuliers employeurs** en situation de handicap
- Un dispositif d'accès aux droits, **Handi-Droits : plus de 10 000 sollicitations en délégations,** traitées par un réseau de plus de **300 bénévoles et professionnels**

- **5 000 abonnés au magazine *Faire Face***

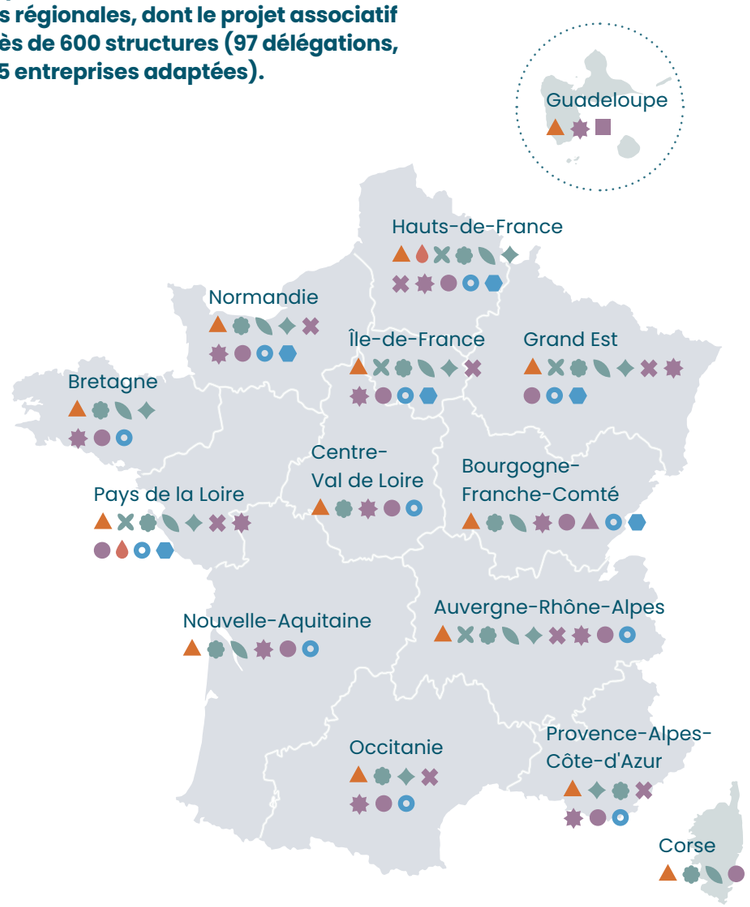

Délégation APF France handicap

SSR (tous publics)

Structures enfants-adolescents
- CAMSP
- SESSAD
- IEM
- EEAP

Structures Adultes
- Accueil de jour
- SAVS, SAMSAH, SAAD, SSIAD, SPASAD
- Habitats inclusifs, foyers, FAM-MAS
- CRICAT
- EHPAD

Structures APF Entreprises
- Entreprises adaptées
- Ésat

478 établissements sociaux, médicaux-sociaux et sanitaires (ESMSS)

pour enfants, adolescents et adultes

- **26 centres d'action médico-sociale précoce** (CAMSP)
- **1 centre médico-psycho pédagogique** (CMPP)
- **12 établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés** (EEAP)
- **80 services d'éducation et de soins spécialisés à domicile** (SESSAD)
- **37 instituts d'éducation motrice** (IEM)
- **1 institut médico-éducatif** (IME)

- **55 foyers d'accueil médicalisé** (FAM/EAM)
- **58 foyers**
- **21 maisons d'accueil spécialisé** (MAS)
- **13 services d'aide et d'accompagnement à domicile** (SAAD)
- **56 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés** (SAMSAH)

- **75 services d'accompagnement à la vie sociale** (SAVS)
- **3 services polyvalents d'aide et de soins à domicile** (SPASAD)
- **5 services de soins infirmiers à domicile** (SSIAD)
- **1 EHPAD**
- **3 structures de soins médicaux et de réadaptation** (SMR)

117 dispositifs, plateformes et équipes ressources

pour enfants, adolescents et adultes

- **24 dispositifs École inclusive** (UEE, UEMA, EMAS, DAR)

- **34 dispositifs Habitat** (APEA, appartements tremplin, d'insertion, d'expérimentation, etc.)
- **9 dispositifs Emploi** (plateformes emploi, mission emploi)
- **21 centres ressources** (CRICAT, EqLAAT, Intim'Agir, Cap'Parent, mission appui, équipe ressource)

- **19 dispositifs Parcours complexes** (PCPE, Équipe mobile PHV, Équipe relai handicap rare, etc.)
- **8 dispositifs d'intervention précoce** (PCO, PDAP)
- **2 plateformes de répit**

APF Entreprises

- **25 entreprises adaptées**
- **31 établissements et services d'aide par le travail** (ESAT)
- **3 887 collaborateurs**

APF Formation

La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

- **825 sessions de formation**
- **8 210 stagiaires** formés
- **312 formateurs**

APF Evasion

- **72 séjours de vacances**
- **537 vacanciers**
- **747 accompagnateurs**

En bref
APF France handicap

APF France handicap est une association, reconnue d'utilité publique, qui réunit des personnes en situation de handicap, leurs familles et des personnes valides.

Risquer l'impossible

Pionnière dans le champ du handicap, APF France handicap a été créée en 1933 par quatre jeunes atteints de poliomyélite confrontés à une société dans laquelle rien n'était prévu, ni adapté, pour eux. Révoltés par cette exclusion et désirant rompre l'isolement des personnes en situation de handicap, ils ont créé leurs propres solutions et services, incitant les personnes handicapées à faire de même, à « risquer l'impossible » selon la devise d'un des jeunes fondateurs, André Trannoy.

Une association mobilisée depuis 90 ans

APF France handicap est engagée, depuis 90 ans, dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. L'association se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes, et les accompagne au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé…). Chaque année, AFP France handicap accompagne ou accueille 50 000 personnes dans près de 600 structures* (délégations, services sociaux, médico-sociaux et sanitaires et entreprises adaptées), partout en France. Elle siège également dans de nombreuses instances internationales (ONU, UE), nationales (Conseil national consultatif des personnes handicapées, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Haute Autorité de santé…) et départementales (Conseils départementaux, Maisons départementales des personnes handicapées…).

Une gouvernance participative**

Le credo d'APF France handicap est la gouvernance démocratique et participative. Elle est fondée sur la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles, par elles-mêmes. Tous les trois ans, les adhérents de l'association élisent les membres du Conseil d'administration et tous les quatre ans, les membres des Conseils départementaux et de région. Ils se réunissent chaque année en Assemblée générale, pour voter des motions et définir les orientations stratégiques de notre association.

Des Assemblées départementales réunissent, annuellement, les adhérents d'un même département. Elles permettent d'échanger sur les préoccupations des personnes en situation de handicap et des familles, de définir les priorités à l'échelle départementale et d'informer les adhérents sur la vie associative.

APF France handicap peut également s'appuyer sur un solide réseau de 12 500 bénévoles mobilisés dans ses délégations et lors des séjours organisés par APF Evasion. Ils sont à l'œuvre pour agir contre l'isolement des personnes en situation de handicap.

* Cf « Activités et chiffres clés » page 22

** Cf « Gouvernance et instances » page 26

S'engager
au quotidien pour toutes et tous

Représenter les personnes en situation de handicap et leurs proches ;

Défendre et promouvoir leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;

Sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;

Soutenir les personnes en situation de handicap et leurs proches ;

Promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et adapté ;

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;

Dispenser des réponses sociales, des soins à domicile ou en établissement et des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;

Proposer des solutions d'hébergement, médicalisé ou non, aux adultes ;

Accompagner les familles dans le dépistage précoce du handicap ;

Créer du lien social ;

Organiser des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;

Apporter un soutien juridique spécialisé ;

Apporter une information fiable aux personnes et à leur famille.

Projet associatif

Intitulé « Droit devant, droits d'avenir » (2024-2028), le nouveau projet associatif d'APF France handicap a été co-construit pendant un an au travers d'une grande démarche participative, qui a croisé les regards des différents acteurs de l'association.
Il a été adopté par les adhérents lors de l'Assemblée générale 2023.
Il a pour cap un nouveau modèle de société inclusif et respectueux des droits humains et repose sur trois ambitions fortes :

1. **Défendre et mettre en œuvre les libertés et les droits fondamentaux :** une ambition tournée vers les personnes et leurs familles.
2. **Agir pour une société juste, solidaire et durable :** une ambition de transformation de la société.
3. **Réinventer APF France handicap :** une ambition pour notre association.

Gouvernance et instances
L'Assemblée générale

Constituée des adhérents de l'association, l'Assemblée générale porte les orientations définies par les statuts et le projet associatif et suit leur mise en œuvre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (voir ci-contre)

Les Conseils APF France handicap de département (CAPFD) et de région (CAPFR)

Ils sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

Les groupes INITIATIVES nationaux

Les groupes Initiatives sont des espaces d'échanges, de concertation, de réflexions, d'information et d'actions sur des thèmes mobilisant notre réseau sur diverses thématiques :
- Sclérose en plaques (SEP)
- Difficulté d'élocution (DEC)
- GIN la Fabrique de l'engagement
- Prison

Les réseaux thématiques

Dans une volonté d'animation de son réseau associatif, en lien avec les régions et impliquant les expertises militantes et professionnelles, les cinq réseaux thématiques ont déjà été créés :
- Accessibilité
- Santé
- Europe et international
- Compensation
- Emploi

Des groupes de travail ponctuels sont aussi constitués en fonction des sujets d'actualité.

Le Conseil d'administration

Les 24 administrateurs sont élus par les adhérents, 18 vivant avec un handicap moteur et 6 parmi les autres membres de l'association, dont au moins 2 membres des familles de personnes en situation de handicap.

Les administrateurs sont élus tous les trois ans par moitié. Ce sont ensuite les administrateurs qui élisent les membres du bureau et notamment la présidence. La dernière élection du bureau s'est déroulée en octobre 2023, lors du Conseil d'administration de l'association. En lien avec la Direction générale, le Conseil d'administration prend les décisions permettant aux acteurs de l'association de mener à bien ses actions de défense des droits des personnes et de gestion des délégations, établissements et services médico-sociaux et entreprises adaptées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bureau

Présidente
Pascale **Ribes**

Vice-président
Philippe **Jeanneton**

Vice-présidente
Hélène **Vallantin-Dulac**

Vice-président
Marc **Verove**

Trésorier
Alain **Rochon**

Trésorière adjointe
Catherine **Verneau**

Secrétaire
Meriem **Boumerdas**

Secrétaire adjointe
Sylvie **Crelier**

Les administrateurs en 2024

Bernard **Avon**

Christine **Beauverger**

Loïc **Brissaud**

Thibaud **Bry**

Isabel **da Costa**

Aurélien **Dollat**

Mylan **Douthe**

Leslie **Gaspard**

Diane Affoué **Goli**

Jean-Manuel **Hergas**

Marion **Legac-Padox**

Fabienne **Levasseur**

Caroline **Lhomme**

Serge **Mabally**

Noëlle **Mary-Liopis**

Jean-Pierre **Mary**

Stéphanie **Persoz**

Laurent **Quaranta**

Direction de la publication
Direction communication APF France handicap
Séverine Lèbre Badré

Conception graphique, rédaction et mise en page
In Medias Res

Impression et diffusion
3i Concept-Imprim'Vert

Crédits photographiques
Jérôme Déya, **APF France handicap,**
tous droits réservés.

Dépôt légal
Juin 2025

www.apf-francehandicap.org

APF France handicap
Association reconnue d'utilité publique

www.apf-francehandicap.org